

Régionale de Rennes de l'Appep

Compte-rendu d'audience au Rectorat, le 14 octobre 2015

Suite à une demande formulée par la Régionale de Rennes de l'Appep au début du mois de juillet, une délégation de la Régionale a été reçue en audience par : Madame Duhamel, en charge d'inspection sur les académies de Rennes et de Nantes, Monsieur Guégan, qui dirige la Dexaco dans l'académie de Rennes, et Madame Riou, responsable de l'organisation du Baccalauréat dans l'académie de Rennes. Notre délégation comprenait quatre membres du Bureau de la Régionale : Élisabeth Guivarc'h, Françoise Labat, Jean-Claude Kernin, et Yves Desnos, responsable de la Régionale.

La Régionale avait demandé à être reçue, après le constat d'une augmentation du nombre de copies que les correcteurs de Bac ont eu en charge en 2015 : approximativement + 10 %, au vu d'un sondage rapide, ce que M. Guégan a confirmé dans la discussion. Il s'agissait, pour la Régionale, à la fois d'exprimer à nouveau sa protestation (ce que nous avons déjà fait par écrit au moment des corrections), de comprendre les raisons de cet alourdissement de notre charge de correction, d'interroger sur les prévisions pour les années à venir, et d'examiner avec la Dexaco ce qui peut être fait pour améliorer la situation dès l'an prochain.

Nous avons aussi souhaité, dans un second temps de l'audience, nous entretenir avec Madame Duhamel, à propos de questions spécifiques à notre enseignement. Nous l'en avons informée au préalable, et elle avait volontiers accédé à cette demande.

Cette division de l'audience en deux temps structure le compte-rendu qui suit. Ce compte-rendu résulte d'une rédaction collective des membres de la délégation, et au-delà de la délégation, il a été validé par le Bureau de la Régionale. Mais il a aussi été adressé à nos interlocuteurs, afin qu'ils puissent confirmer la teneur de leurs propos, ou y apporter modification.

Monsieur Guégan nous a répondu, pour Madame Riou et lui-même, en validant globalement le compte-rendu. Mais sa réponse exprime aussi une inflexion, et nous en avons fait état en ajoutant une note au terme de la première partie du compte-rendu. Quant à la seconde partie du compte-rendu, Madame Duhamel nous a proposé, pour deux passages, une rédaction différente, plus précise. Pour ces deux passages, nous avons substitué sa rédaction à la nôtre.

Nous avons également joint, à ce compte-rendu, une addition faisant état d'un échange avec Madame Duhamel, après audience : nous lui avons adressé par courriel une question demandant précision sur l'attribution de l'EMC en séries technologiques, quant à l'existence éventuelle d'un fléchage disciplinaire. Madame Duhamel nous a adressé réponse, et l'ensemble, question et réponse, est disposé au terme de la seconde partie du compte-rendu,

Quant à nos propres propos, questions et commentaires, ils relèvent bien sûr de notre liberté d'appréciation, et donc de notre seule responsabilité.

I Première partie de l'audience : à propos des corrections de Baccalauréat

Après que nos interlocuteurs se soient présentés, après que nous nous soyons nous-mêmes présentés, notre délégation a tout d'abord tenu à remercier ses interlocuteurs d'avoir accepté de recevoir en audience la Régionale.

Puis la délégation a introduit la discussion, en rappelant d'abord que la défense et la préservation du Baccalauréat est un souci constant de l'Appep. Nous avons rappelé à ce propos l'existence du questionnaire national de l'Appep sur le Bac, questionnaire élaboré cette année, disposé en juin sur notre site national, et que tous les correcteurs du baccalauréat 2015 ont eu la possibilité de remplir en ligne, jusqu'au 15 octobre 2015.

Nous avons ensuite souligné les raisons pour lesquelles la Régionale avait demandé audience, en précisant aussi que les correcteurs de philosophie sont en difficulté depuis "la reconquête du mois de juin", dispositif mis en place par le Ministre Darcos en 2009, et que les ministres successifs ont depuis reconduit. La dite "reconquête" ayant retardé les épreuves de Bac d'une semaine, nos délais de correction ont été réduits d'autant.

Or le calendrier du Bac, s'il est pour l'essentiel national, laisse aussi aux académies quelques marges d'adaptation, pour la date de remise des copies aux correcteurs, et la date à laquelle ceux-ci doivent remettre leurs notes. Quant à la détermination du nombre de copies par correcteur, elle dépend certes du nombre de candidats, mais aussi du nombre de correcteurs convoqués, et il y a, là encore, une élaboration propre à chaque académie. Nous étions donc demandeurs d'explications sur ces deux points, et notre délégation a réaffirmé, quand bien même les conditions nationales sont défavorables, qu'elle espérait voir l'an prochain, comme probablement tous les correcteurs de l'académie, une amélioration de nos conditions de correction.

Nous avons insisté sur la spécificité du travail de correction dans notre discipline : l'absence de barèmes, qui n'est pas absence de critères, requiert d'être attentif à la singularité de chaque copie, et cette attention requiert elle-même une certaine fraîcheur d'esprit. Les correcteurs de philosophie ont donc besoin de temps !

Et cette situation requiert également de préserver un temps pour le travail d'entente et le travail d'harmonisation, afin d'assurer le caractère collégial de notre évaluation ; un travail d'harmonisation requérant par ailleurs, pour vraiment prendre sens, que chaque correcteur soit en mesure de se préserver un temps, entre la tenue de la réunion d'harmonisation et le moment de la transmission des notes, pour réexaminer ses copies.

C'est tout ce travail qui est désormais fragilisé, par l'augmentation du nombre de copies et le peu de temps dont disposent les correcteurs.

Et du fait que les enseignants de philosophie sont peu nombreux, il n'y a en général qu'un correcteur de philosophie par jury, là où les autres disciplines sont généralement représentées par deux correcteurs. Nous sommes donc particulièrement sensibles à l'augmentation du nombre de candidats par jury.

Nous avons conclu cette présentation en précisant que la dégradation des conditions de correction n'est pas seulement, pour les professeurs de philosophie, un problème qu'il

faudrait circonscrire au mois de juin. Les professeurs de philosophie, pour ceux qui sont en poste dans le 2nd degré, n'enseignent que dans les classes de Terminales, et leur travail est donc intrinsèquement lié à la préparation des épreuves de Bac. En ce sens, porter atteinte à la qualité de nos corrections, du fait de conditions matérielles dégradées, c'est porter atteinte à notre travail de l'année.

Réponse de Monsieur Guégan

M. Guégan a d'abord confirmé que le travail de préparation de la Dexaco s'inscrit dans un calendrier national contraignant. Et il a confirmé qu'il n'y avait pas, à ce jour, d'évolution prévisible du Ministère quant à ce calendrier. Reste donc à examiner ce qui peut être fait dans notre académie, à l'intérieur de ce cadre contraint.

Et dans un premier temps, il nous a expliqué les raisons de l'augmentation du nombre de copies dans notre académie, lors de la session 2015.

En 2014, le nombre de copies a varié, pour les correcteurs de philosophie en séries générales, de 122 à 129 ; et de 113 à 125, pour les correcteurs des séries technologiques. Le maintien à ce niveau du nombre de copies par correcteur (c'est-à-dire sa non-augmentation dès 2014) avait été rendu possible par la mobilisation de tous les correcteurs disponibles, y compris les stagiaires et les enseignants de classes préparatoires, et par l'absence d'une réserve de correcteurs remplaçants. Monsieur Burbage, Inspecteur général, était alors intervenu pour souligner le risque encouru, et mettre en garde la Dexaco. Laquelle en a tenu compte pour la session 2015, d'où une diminution du nombre de correcteurs immédiatement mobilisés.

Et à cette diminution du nombre de correcteurs, il a fallu joindre, autre facteur, l'augmentation du nombre de candidats : 515 candidats supplémentaires en 2015, + 606 en séries générales, - 91 en séries technologiques.

D'où, au final, une augmentation du nombre de copies par correcteur : des paquets de copies allant de 130 à 142 pour les correcteurs des séries générales, et de 126 à 138 en séries technologiques.

Monsieur Guégan nous a ensuite présenté les prévisions pour les années à venir, quant au nombre de candidats :

- Pour 2016, nouvelle et nette augmentation : + 723. Mais il est possible que le texte annoncé par le Ministère (texte publié depuis), texte concernant la possibilité pour les doublants de conserver certaines des notes de la session précédente, modifie un peu, à la baisse, cette prévision.

- En 2017 et 2018, l'augmentation devrait continuer : + 700 en 2017, + 1400 en 2018. Mais il s'agit là d'estimations plus incertaines, ne tenant pas compte des doublements, réorientations, et échecs au Bac.

- Puis devraient suivre 2 années de répit, et ensuite une nouvelle augmentation du nombre de candidats.

Réaction de la délégation

Il y a là un état démographique concernant les élèves et les candidats, mais si cet état

engendre l'augmentation du nombre de copies par correcteur, c'est bien parce que le nombre de correcteurs, quant à lui, reste globalement constant. Et au final, ce que cette augmentation de notre charge de correction traduit donc, ce n'est pas un problème du côté de la démographie des élèves, mais bien un problème du côté de la démographie des enseignants.

On retrouve là, dans nos paquets de copies de Bac, l'équivalent de ce que nous constatons dans l'année : l'augmentation de notre charge de travail, du fait de l'augmentation du nombre d'élèves par classe. Et de ces deux faits, nous en concluons, quant à nous, à l'insuffisance du recrutement de professeurs de philosophie. Ou tout au moins, à l'insuffisance du nombre de professeurs de philosophie affectés à notre académie.

Réponse de Monsieur Guégan

Cette question du recrutement et de l'affectation des professeurs n'est bien sûr pas de son ressort, mais il nous a indiqué que la pression concernant le nombre de copies (et donc le ratio candidats/correcteurs) était particulièrement vive, dans notre académie, en Ille-et-Vilaine ; et aussi, pour l'académie voisine des Pays de Loire, en Loire-Atlantique.

Il est passé ensuite à ce qui peut apparaître, après les éléments inquiétants qu'il venait d'exposer, comme une "bonne nouvelle" : l'augmentation, l'an prochain, du nombre de collègues convoqués pour les corrections de Bac.

Il nous a d'abord expliqué que la Dexaco, du fait de contraintes imposées par la Cnil (Commission nationale de l'informatique et des libertés), n'a pas accès à l'intégralité des données sur les personnels. C'est ce qui a pu expliquer, les années passées, que des collègues ne soient pas convoqués. Cela a concerné l'an dernier, pour le système public, 9 TZR en philosophie. Cette situation ne devrait pas se renouveler pour la session 2016.

Toujours pour le système public, Monsieur Guégan a noté que les enseignants contractuels, parce qu'ils n'apparaissaient pas dans les listings communiqués à la Dexaco, n'étaient jusque-là pas convoqués. Et ce, alors que 9 d'entre eux ont été l'an dernier, pour la philosophie, en poste sur l'année. Sous réserve de validation par l'Inspectrice, les enseignants contractuels seront convoqués en juin 2016. Et Monsieur Guégan nous a également informé que l'existence de contractuels exerçant dans le privé permettrait aussi d'abonder le nombre de correcteurs mobilisés.

L'ensemble de ces mesures, combinées avec une amélioration sur l'une des deux marges du calendrier (cf. la suite de ce compte-rendu) devrait conduire à ce que la charge de correction diminue l'an prochain, malgré l'augmentation du nombre de candidats.

Réaction de la délégation

Nous avons tenu à bien préciser que l'augmentation du nombre d'enseignants mobilisés pour les corrections de Bac (augmentation correspondant à des questions que nous avons posées à Monsieur Guégan, dans le courrier que nous lui avons envoyé en préparation de l'audience), si elle nous satisfait, ne signifie de notre part aucune forme de reproche ou de mise en demeure à l'égard des collègues qui, l'an passé, n'ont pas été convoqués : les enseignants ne

sont pas responsables du fait qu'une convocation leur soit ou ne leur soit pas adressée. Et nous n'entendons certes pas nous poser en gestionnaires du travail de nos collègues. Par contre, il nous paraissait légitime de manifester notre inquiétude, devant des difficultés d'organisation ayant des conséquences sur le travail de tous.

Nous sommes ensuite revenus sur la situation des enseignants non-titulaires : ils préparent leurs élèves au Baccalauréat, et il est donc normal qu'ils aient la possibilité de faire l'expérience des corrections de copies d'examen. Et au-delà de cet aspect, nous estimons que leur convocation pour les corrections de Bac est un élément de leur stabilisation, par l'institution, dans le métier d'enseignant.

Par ailleurs, nous avons repris cette question, également formulée dans le courrier que nous avons envoyé à Monsieur Guégan en préparation de l'audience : n'est-il pas possible de diminuer la charge de correction quotidienne, en jouant sur la manière dont la Dexaco adapte, dans notre académie, le calendrier national ? C'est-à-dire : en élaborant un calendrier académique permettant aux enseignants de philosophie de recevoir leurs copies un jour plus tôt (non pas le surlendemain, mais le lendemain des épreuves), et de remettre leurs notes un jour plus tard (si on prend l'exemple de la session 2015 : le vendredi 3 juillet, et non pas le jeudi 2 juillet).

Réponse de Monsieur Guégan (et de Madame Duhamel, sur un point particulier)

Tout d'abord, une information : il est possible (mais attention, la décision relève du niveau national, et elle n'est pas encore prise) que le calendrier de la session 2016 organise la tenue de l'épreuve écrite de philosophie au même moment, pour les séries technologiques et les séries générales. C'est-à-dire : le matin. Et cette décision, si le Ministère la prend, devrait permettre, sans trop de difficultés, que soit avancée d'une journée, dans notre académie, la transmission des copies vers les établissements où s'opère la remise des copies aux correcteurs.

Monsieur Guégan nous a en effet expliqué que, dans les établissements où se passent les épreuves, il arrivait que soit attendue la fin de la journée pour transmettre à la Dexaco l'ensemble des copies de philosophie (séries générales et séries technologiques), faute de personnels disponibles pour assurer une 1ère transmission le midi, et une seconde le soir. D'où des retards qui s'accumulaient, et la difficulté pour la Dexaco d'organiser, le lendemain des épreuves, même pour les séries générales, la transmission aux correcteurs de philosophie de leurs copies. D'où, également, le fait que les correcteurs de philosophie des séries générales ont souvent vu, lorsque la remise de leurs copies était organisée le lendemain des épreuves, des paquets arrivant incomplets.

Si la session 2016 voit les épreuves de philosophie organisées le matin pour toutes les séries, cela devrait, pour Monsieur Guégan, permettre aux correcteurs d'avoir l'intégralité de leurs copies dès le lendemain, en fin d'après-midi.

Cette explication, sur ce qui se passe lors de la transmission aux correcteurs de leurs copies, a conduit la discussion vers l'organisation des réunions d'entente. Et à ce propos, notre délégation a adressé à Madame Duhamel cette question (également formulée dans le courrier préparatoire que nous lui avons adressé) : n'est-il pas envisageable, comme cela existait il y

a quelques années, de préparer le travail des réunions d'entente en proposant aux commissions des copies-tests ? Nous avons expliqué que ces copies nous paraissaient indispensables, afin que la commission puisse travailler dans de bonnes conditions, et afin que chaque correcteur puisse ensuite appuyer son travail individuel sur une bonne assise collective.

Madame Duhamel nous a répondu positivement, et cela pourrait donc conduire, l'an prochain, à ce que les correcteurs travaillent sur copies-tests lors des réunions d'entente. Lesquelles commenceraient en début d'après-midi, le lendemain des épreuves, et c'est à l'issue du travail en commission, en fin d'après-midi, que les correcteurs recevraient leurs copies.

Quant à la possibilité de décaler d'une journée le rendu des notes par les correcteurs, Monsieur Guégan y est opposé, pour des raisons matérielles. Il nous a expliqué que la journée du vendredi permet à la Dexaco d'aller récupérer les copies en cas de correcteur défaillant, de corriger les anomalies dans la transmission des notes, et qu'elle n'est finalement pas de trop pour la préparation des documents dont les jurys vont avoir à se servir. Ainsi, cette année, ces documents ont été finalisés au Rectorat le vendredi soir, pour livraison le samedi matin aux établissements où devaient se tenir, le lundi matin, les jurys. Et Monsieur Guégan nous a aussi fait remarquer qu'un retard, dans la transmission de ces documents aux établissements où doivent se tenir les jurys, cela poserait problème aux personnels de ces établissements, qui ne sont pas censés travailler le week-end.

La délégation a alors fait remarquer que les correcteurs, quant à eux, sont conduits à travailler le week-end (et ils le font aussi, comme enseignants, toute l'année). Est-ce que cela ne pourrait pas, exceptionnellement pour ce moment de l'année, être aussi demandé aux personnels en charge de la partie "logistique" du Bac ? Mais nous avons bien précisé que cette question n'avait de légitimité, pour nous, que si les personnels ainsi mobilisés étaient rémunérés dans des conditions spéciales, correspondant à un travail du week-end.

Monsieur Guégan nous a alors répondu qu'il ne disposait d'aucun crédit à cet effet.

Questions diverses

La situation d'une collègue, ayant un service partagé en Terminales et en classes préparatoires, a été évoquée par la délégation : il est difficile d'assumer simultanément la correction d'un paquet "normal" de copies de Bac, et la tenue des obligations de fin d'année en classes préparatoires.

Monsieur Guégan nous a alors informé qu'il y a en effet, dans notre académie, deux enseignants de philosophie dans cette situation. Et Madame Duhamel nous a assuré que la situation de ces collègues sera l'an prochain suivie par l'Inspection générale.

La délégation a par ailleurs évoqué l'utilité qu'il y aurait, peut-être, à prévoir dans l'année un temps de formation aux corrections de Bac, comme cela avait été organisé il y a quelques années par Monsieur Élie, sous forme de journées départementales. Nous avons rappelé que les commissions d'harmonisation, quand elles pouvaient encore se tenir sur une journée complète - c'était avant la "reconquête du mois de juin"... - avaient de fait valeur, pour les correcteurs de philosophie, d'un temps de formation : nous estimons qu'elles ont contribué

à donner aux correcteurs de l'académie une homogénéité durable. Nous estimons aussi, le temps s'éloignant où ces commissions se tenaient sur une journée, qu'il est à craindre de voir cette homogénéité s'effriter.

Madame Duhamel nous a informé, en réponse à notre suggestion, qu'il sera difficile, cette année, d'organiser de telles journées départementales : l'essentiel du temps de formation, tel que l'envisage le Rectorat pour cette année, doit porter sur la réforme du collège. Elle nous a aussi fait remarquer que la formation en philosophie est à relancer dans notre académie, ce qui ne simplifie pas les choses. Mais elle nous a informé en avoir discuté avec le Recteur, de même qu'elle nous a rappelé la présence et l'attention portée l'an dernier à notre académie par Monsieur Burbage, Inspecteur général.

Dernier point, très "matériel" : nous nous sommes étonnés, auprès de Monsieur Guégan, des erreurs dans la manière dont le serveur actant le travail des correcteurs de philosophie (pour les autres disciplines nous n'en savons rien), en vue du paiement du service effectué, avait opéré le décompte des copies.

Monsieur Guégan nous a expliqué que ces erreurs étaient liées à un problème informatique, et que les erreurs dans la prise en compte des services individuels avaient toutes été rectifiées. Et il nous a aussi assuré, le problème ayant été identifié et résolu, que la session prochaine ne verra pas la situation se renouveler.

Remarque finale

Dans son message de réponse à notre proposition de validation de son propos, Monsieur Guégan nous dit que le compte-rendu n'appelle pas, de sa part, "d'observations particulières". Mais nous avons aussi noté, dans sa réponse, qu'il appelle à "de la prudence", quant à la perspective d'une baisse, l'an prochain, du nombre de copies. Et il ajoute : "c'est bien notre objectif, mais on ne reviendra pas au niveau "ante"".

Ce message précise également que nous en sommes à 18 027 inscriptions pour le Bac général (contre 17 331 en 2015), chiffrage établi la veille de la clôture des inscriptions, ce nombre allant généralement en se tassant, lorsqu'on en vient au nombre de candidats effectifs.

Et la Régionale observe, à ce propos, que ce chiffrage confirme, à peu de choses près, l'augmentation du nombre de candidats annoncée en audience pour le Bac 2016.

II Deuxième partie de l'audience : discussion avec Madame Duhamel, sur les conditions de notre enseignement, dans l'Académie de Rennes

Nous avons commencé par remercier Mme Duhamel d'accepter de nous recevoir, dans un second temps de l'audience, pour répondre aux questions concernant les conditions dans lesquelles les professeurs de philosophie sont amenés à délivrer leur enseignement. Et nous avons insisté sur le lien qui relie les professeurs de philosophie à l'Inspection, dont nous considérons qu'elle est garante du caractère disciplinaire de notre enseignement.

Mais nous savons que l'Inspection est aussi un point d'appui concret, vis-à-vis des conditions d'enseignement de notre discipline, et nous avons évoqué les difficultés suivantes :

- La lourdeur des services, avec des effectifs qui peuvent aller au-delà de 200 élèves ;
- la difficulté d'obtenir les moyens de travailler avec les mêmes exigences dans toutes les séries ;
- la difficulté de faire reconnaître le travail en équipe avec d'autres collègues ;
- et tout particulièrement, la situation difficile de nos collègues contractuels et TZR.

Toutes ces questions sont structurellement liées à des DHG sensiblement en baisse pour la philosophie, avec toutefois des variations significatives d'un établissement à un autre, selon la manière dont est traitée la question des dédoublements.

La délégation a bien noté, sur ce point, que la note ministérielle du 15 janvier 2015, qui fait suite à une longue bataille menée par l'Appel, avec d'autres, pour le rétablissement du dédoublement en séries technologiques, propose aux recteurs d'académie de "sensibiliser les chefs d'établissement à ce qu'à certains moments les enseignements de philosophie dans les séries technologiques s'effectuent en groupes à effectifs réduits". C'est une reconnaissance implicite, par le Ministère, de la légitimité de notre position. Mais force est de constater que cette note n'impose rien, et les professeurs de philosophie restent donc contraints de négocier, dans leurs établissements respectifs, les conditions dans lesquelles ils dispensent leur enseignement. Ainsi, de fait, nous constatons de très grandes disparités d'un établissement à l'autre, d'une classe à l'autre, et aussi entre les services de philosophie.

Mme Duhamel va alors nous répondre, en considérant avec attention nos inquiétudes :

La situation de l'Inspection, dans l'académie de Rennes, est très particulière : Monsieur Élie ne pouvant exercer sa fonction, l'inspection est assurée dans notre académie, et dans l'académie de Nantes, pour la 3ème année successive, et avec chaque année un changement de titulaire, par un collègue chargé d'inspection. Cette situation a conduit Madame Duhamel à insister tout d'abord sur la nécessité de procéder à un état des lieux de l'enseignement de la philosophie dans notre académie, et elle demande pour cela de faire remonter vers elle les éléments de nos conditions réelles d'enseignement, établissement par établissement. Et elle a aussi souligné que l'action de l'Inspection est également nécessaire pour inscrire dans la continuité les offres de formation. C'est le sens de sa lettre de prérentrée, qui a été envoyée tardivement, mais qui ne pouvait que suivre le courrier des doyens de l'Inspection.

La note ministérielle sur le travail en effectifs réduits dans les classes de séries technologiques, inscrite dans le cadre contraint de la DHG, pose les conditions d'un dédoublement qui n'est plus, en effet, contraignant. C'est ce qui exige alors, de notre part, une souplesse, et ce, dans l'intérêt des séries technologiques. D'où la préconisation de traiter cette question sous l'angle pédagogique, en insistant sur le fait que la philosophie est bien, dans ces séries, l'une des portes d'entrée de la réussite des élèves. Il s'agit alors d'articuler cet enseignement de la philosophie avec le projet d'établissement, et donc de participer à son élaboration, ce qui permettra une vie des équipes de philosophie dans ces séries. Et il faut insister sur le rôle de l'enseignement de la philosophie, eu égard à l'exigence de maîtrise de la langue écrite, et à celle d'une pensée libre et instruite. Cette collégialité

et ce projet d'équipe sont les axes selon lesquels les professeurs de philosophie peuvent intervenir pour garantir des conditions matérielles et pédagogiques favorables à leur enseignement.

Mais pour cela, il faut construire une stabilité des équipes pédagogiques, et notamment veiller à ce que les heures d'enseignement en classes technologiques n'aient pas valeur de compléments de service. En s'insérant dans des équipes stables, les professeurs de philosophie peuvent délivrer des enseignements offrant aux élèves, y compris pour les compétences professionnelles, des points d'appui solides. Et les équipes enseignantes pourront alors s'appuyer sur l'Inspection, en lien avec l'Inspection générale et le Rectorat, qui apporteront ainsi leur soutien aux enseignants de philosophie.

C'est dans cette même perspective que s'inscrit l'EMC en séries technologiques. L'heure d'EMC peut y être attribuée en priorité à la philosophie, pour peu que l'enseignement de la philosophie s'inscrive réellement et dans la continuité au sein de ces équipes pédagogiques. Et l'Inspection soutiendra activement toutes les démarches qui iront dans ce sens.

De manière générale, il s'agit de travailler le lien avec les élèves, en se donnant pour objectif de leur donner les outils permettant l'exercice réfléchi de leur jugement. L'EMC n'est pas à concevoir comme un catéchisme républicain.

Madame Duhamel souligne que le projet d'établissement est le projet de l'ensemble de la communauté éducative, élaboré dans le cadre du conseil pédagogique, sous la direction du chef d'établissement. Il s'inscrit dans l'autonomie accrue des établissements, afin de pouvoir construire un projet - dont le contrat d'objectifs découle -, qui vienne répondre aux spécificités de l'établissement. Les professeurs, par leurs compétences pédagogiques et didactiques, doivent participer à son élaboration et proposer des projets pédagogiques et, ainsi, aider à la prise de décision du chef d'établissement qui pourra en conséquence procéder à l'ajustement nécessaire de la DHG.

Et dans cette même perspective, il s'agit aussi de réactiver le travail d'équipe avec les CPE et l'administration.

Une question de la délégation à propos de l'EMC

Suite à cette réponse de Madame Duhamel, notre délégation a posé la question de savoir ce que sont les moyens que le Rectorat attribue aux établissements pour l'EMC. Les textes nationaux prescrivent en effet, aux établissements, de délivrer l'EMC en effectifs réduits. Mais les moyens nécessaires sont-ils intégrés, par le Rectorat, dans la confection des DHG allouées aux établissements ?

Madame Duhamel a bien pris note de notre question, et elle se renseignera auprès des services compétents du rectorat.

C'est un point dont la Régionale estime qu'il est particulièrement important : les professeurs de philosophie sauront ainsi ce qu'il leur est possible de demander, dans le cadre de la préparation de la DHG d'établissement (en janvier, donc), quant à l'horaire attribué à l'EMC. À condition, du moins, que l'horaire d'EMC leur soit attribué. Ces précisions aideront également les enseignants de philosophie à réfléchir, dès janvier, aux futures répartitions

de service.

Pour terminer, ont été évoquées des questions diverses.

Madame Duhamel nous a signalé que le travail dans les établissements pourrait être mis en valeur, et reconnu par l'institution, avec le recrutement d'un web master. C'est un poste qui n'est pas pourvu pour l'instant, et l'institution cherche un intervenant académique numérique pour la philosophie. Madame Duhamel invite les enseignants à se saisir de l'espace de mutualisation et de partage numérique, qui peut donner des informations sur les concours, sur les formations, et aussi sur l'exercice du métier.

Pour la préparation aux concours, qui concerne les enseignants titulaires souhaitant préparer l'agrégation interne, mais aussi et tout particulièrement les enseignants contractuels, la délégation a exprimé le vœu que s'organise, en lien avec l'université, une formation le samedi.

Et à propos de la formation des contractuels, Madame Duhamel nous a fait remarquer qu'il s'agit d'une question délicate : lorsqu'ils ne sont pas en poste, c'est-à-dire lorsqu'ils ne sont pas sous contrat, les contractuels ne font plus partie des personnels gérés par le Rectorat.

De ce point de vue, notre délégation a estimé qu'il est indispensable, dès lors que l'institution recourt à des enseignants non-titulaires, qu'elle assure une continuité de leur prise en charge. Il y va de la situation personnelle des enseignants non-titulaires, mais aussi de leur situation d'enseignement : l'institution doit donner à tous les enseignants les moyens d'assurer un enseignement de qualité.

Nous avons posé la question de savoir si le Rectorat dispose, pour la philosophie, des moyens de remplacement, en cas d'absence longue de collègue. Madame Duhamel nous a répondu qu'elle a posé la question en prenant son poste, et qu'il lui a été répondu, en septembre, que ce point ne soulève pas d'inquiétude : le vivier des remplaçants, TZR et contractuels, est considéré par le Rectorat comme suffisant.

Revenant sur la question de la formation, Madame Duhamel nous a informé que la formation proposée cette année - sur la notion de religion - a rencontré un succès très encourageant : les inscriptions ont été complètes en 3 jours.

Dans ce contexte, et pour conclure, Mme Duhamel est revenue avec insistance sur la nécessité, pour l'enseignement de la philosophie, de construire une continuité des équipes pédagogiques, ce qui fait de l'accueil des nouveaux collègues un élément déterminant. Et elle a insisté sur la nécessité de faire remonter, depuis les établissements, toutes les informations lui permettant le cas échéant de se manifester auprès du Rectorat, pour garantir des conditions d'enseignement de la philosophie qui soient convenables.

Quelques réflexions de la Régionale, suite à cet entretien

Tout d'abord, nous tenons à nouveau à remercier Madame Duhamel d'avoir longuement donné de son temps : notre entretien avec elle aura duré près de deux heures, venant après une bonne heure de discussion sur les corrections de Bac.

Quant au contenu de cet entretien, et donc à propos de ce que nous a dit Madame Duhamel, des propositions qu'elle nous a faites, sans doute les représentants de la Régionale pourraient-ils développer une analyse critique, aussi bien positive que négative. Mais il nous a paru plus judicieux de laisser tout un chacun se faire son opinion, étant entendu que nous sommes prêt à recevoir celle-ci, si le désir se fait de la transmettre à la régionale.

Et nous rappelons à cet égard l'adresse mail de la Régionale : appep35@gmail.com

Nous tenons en effet à rappeler que notre souci, au-delà de la représentation des adhérents de la Régionale, est bien d'interroger l'institution à partir des inquiétudes de la profession. Et nous estimons que ces inquiétudes, ou ces interrogations sur le sort de l'enseignement de notre discipline, sur les conditions dans lesquelles il peut se tenir, renvoient à un souci commun aux professeurs de philosophie, contribuer à la formation et à l'épanouissement intellectuel de leurs élèves.

Ceci dit, nous pouvons bien faire part, à l'issue de cet entretien, de questions pouvant contribuer à une réflexion, des questions dont nous souhaitons que chacun s'empare, et auxquelles chacun pourra donc réagir en se servant de l'adresse laissée plus haut. Et si une discussion entre les professeurs de philosophie peut ainsi être lancée, la Régionale aura rempli son office !

1. La perspective qui nous est proposée consiste, si on la résume, à défendre l'enseignement de la philosophie en participant à l'élaboration des projets d'établissement, et pour les classes technologiques, en s'inscrivant dans un travail en commun des équipes pédagogiques. Mais cette réponse est-elle suffisante, face aux difficultés que nous rencontrons ?

Les négociations sur les répartitions horaires, entre disciplines, peuvent se révéler difficiles dans les établissements. Et il n'est pas certain, dans la concurrence que cette situation crée entre les disciplines (et d'autres disciplines peuvent aussi rencontrer des difficultés très dures), que nous soyons les seuls à développer ce type de stratégie. Alors, et sans même parler des réticences qu'on peut avoir à s'engager dans une telle concurrence, avons-nous quelque garantie de parvenir ainsi à nous faire entendre au sein des établissements ?

2. Le sort que connaîtra cette concurrence entre les disciplines va très probablement varier d'un établissement à l'autre, en fonction des situations locales, et parfois, tout simplement, de rapports de force locaux. Cette perspective laisse donc en l'état le problème que pose la disparité des conditions d'enseignement, d'un établissement à l'autre, et d'un service d'enseignant à un autre service d'enseignant.

Et comment, par ailleurs, concilier une telle disparité avec le fait que nous préparons nos élèves à une même épreuve de Bac ?

3. Afin de négocier nos heures, s'il faut s'inscrire dans les projets d'établissement, il nous faut aussi du temps : l'élaboration de projets nécessite du temps de réflexion, et du temps pour participer aux réunions.

Mais comment concilier ce travail supplémentaire avec les difficultés que nous rencontrons quotidiennement, face à des effectifs par classe de plus en plus lourds, et devant la nécessité d'adapter nos pédagogies et nos exigences au public actuel ? S'inscrire dans des projets d'établissement relève d'un engagement pouvant, dans ces conditions, se révéler

rapidement pénible, voire difficilement tenable.

4. Ne peut-on, au-delà de l'interrogation sur la possibilité de cet engagement, s'interroger aussi sur sa légitimité ?

N'allons-nous pas, à notre corps défendant, en accompagnant un mouvement conduisant à la disparité des conditions d'enseignement, à l'encontre de l'exigence d'égalité de tous les élèves dans l'accès à l'éducation ?

5. Il reste, au-delà des questions qui précèdent, et des doutes qu'elles expriment, que la perspective proposée peut bien apparaître comme incontournable, dans le cadre fixé par les textes ministériels ; et notamment, pour ce qui concerne notre enseignement dans les classes technologiques, par la note ministérielle du 15 janvier 2015.

Effectivement, dans un tel cadre, et quels que soient les doutes précédemment exposés, est-il possible de développer une autre perspective ?

Mais n'est-ce pas ce cadre, alors, dont il faut dire qu'il pose problème ? La note ministérielle du 15 janvier 2015 est-elle, en l'état, suffisante ? Autrement dit, ne nous contraint-elle pas d'emblée à négocier sur une base par trop fragile, dans une posture avouant par avance son impuissance ?

Pour la Régionale de Rennes de l'Appep, compte-rendu approuvé par le Bureau de la Régionale,

la délégation reçue le 14 octobre :

Elisabeth Guivarc'h, Françoise Labat, Yves Desnos, et Jean-Claude Kernin

À propos de l'EMC :

un échange avec Madame Duhamel, quelques temps après l'audience

Il nous est apparu, sur la question de l'attribution de l'horaire d'EMC en séries technologiques, que la délégation n'était pas allée au terme des questions qu'elle avait à poser. Nous avons donc adressé un courriel à Madame Duhamel, en lui posant la question suivante :

Que disent les textes nationaux, pour les séries technologiques, quant au fléchage de l'horaire d'EMC vers une discipline ? Et plus précisément : y a-t-il ou n'y a-t-il pas un texte instituant un fléchage exclusif de l'EMC, en séries technologiques, vers les enseignants de philosophie ?

Nous reproduisons ci-dessous, in extenso, la réponse de Madame Duhamel :

" Pour ce qui est de l'EMC, le programme spécifie bien que "la formation morale et civique est de la responsabilité de toute la communauté éducative en raison des objectifs poursuivis par cet enseignement" et il affirme qu'y "contribuent toutes les disciplines". Il apparaît donc conçu comme un enseignement où toute discipline peut intervenir, ce qui en interdit le fléchage. Au contraire, au vu des axes choisis et des démarches privilégiées, on peut penser qu'il invite à des parcours interdisciplinaires.

Pour autant, les professeurs de philosophie - en vertu de l'enseignement de la philosophie tel qu'il est défini par le programme - ont vraiment vocation à prendre en charge un tel enseignement. Ce qui n'exclut nullement une collaboration avec les autres disciplines et même des modalités nouvelles de partage de cet enseignement (exemple: par roulement sur l'année), particulièrement pour les séries générales. Le rapport produit par le groupe philosophie de l'Inspection générale sur "Philosophie et valeurs de la République: une critique éclairée" offre du reste des outils pour s'emparer d'un tel enseignement à l'intérieur de la philosophie, en s'appuyant sur des compétences pédagogiques et didactiques propres."